



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre le racisme

Question écrite n° 82294

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le Premier ministre sur le rapport relatif à la France publié par la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), du conseil de l'Europe, le 15 juin 2010. Ses auteurs déplorent entre autres que notre pays s'obstine à ne pas signer ni ratifier le protocole n° 12 à la convention européenne des droits de l'Homme, qui constitue « l'un des instruments internationaux les plus importants pour lutter contre la discrimination raciale ». Il lui demande de lui exposer les motifs pour lesquels le Gouvernement s'est toujours refusé, à ce jour, à s'engager sur cette voie, et si les pressantes recommandations du conseil de l'Europe sont susceptibles d'induire de sa part une évolution sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82294

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2010, page 7100

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)